

## Conseil Municipal du 15 décembre 2020

### Le quinze décembre

#### Deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,  
Dument convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**  
Date de convocation du conseil municipal : 10.12.2020

|  |
|--|
| <b>PRESENTS :</b> REMI LAMARE ( <b>Maire</b> ) – CHRISTIAN BROUILLET ( <b>adjoint</b> ) – FABRICE DENIS ( <b>adjoint</b> )<br>– RITA RENOU ( <b>adjointe</b> ) –JEAN-MICHEL GUIBERTEAU – MALVAUD WILLIAM– DELCROIX FANNY<br>– BESSON CLAIRE - ZUBOWICZ BAPTISTE - FEUILLET ESTHER - TRANQUARD CEDRIC |
|--|

|   |
|---|
| <b>ABSENT EXCUSE :</b> BODET Aurélie, CLERTE Loïc |
|---|

|   |
|---|
| <b>ABSENT REPRESENTE :</b> Patricia RUMBERGER donne pouvoir Rémi LAMARE, Angèle BEAU donne pouvoir à Cédric TRANQUARD |
|---|

|   |
|---|
| <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> BESSON Claire |
|---|

Ouverture de la séance à 20h30

Précision : Mme DELACROIX tient à préciser qu'elle n'était pas la seule à demander l'augmentation de l'aide accordé pour les sinistrés du 06 lors du précédent conseil municipal.

### 1. **DECI**<sup>1</sup>

---

En raison du couvre-feu, la présentation par la RESE du schéma DECI est annulée et reportée à une date ultérieure. M le Maire explique que cela n'a pas de conséquence sur le dossier. En effet, il aurait été impossible d'avoir les devis et offre d'achat à temps pour le 31.01.2021, date limite de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR<sup>2</sup>

Le dossier sera présenté en 2022.

M le Maire explique qu'il sera possible de toucher 60% par l'Etat au titre de la DETR et 20% par le département. Cette dépense sera également concernée par le FCTVA<sup>3</sup>

Une réflexion doit être menée quant à savoir, selon les emplacements, si la commune se tournera vers la location avec bail ou bien l'acquisition des parcelles (prévoir bornage)

M le Maire explique qu'au vu du schéma, il y aurait 22 bâches à installer pour un coût d'environ 200 000 €, cela, sans la prise en compte des achats et frais de notaires et autres frais annexes pour les terrains privés que la commune devra acquérir.

### 2. **Atelier municipal : Avenant**

---

M le Maire rapporte que les travaux avancent bien mais avec un peu de retard, tant par rapport aux conditions climatiques (pluie pour la fin de l'installation de la fosse septique, et revêtement) et également en raison de la nature du sol ; la partie du terrain ou l'assainissement doit être installé est très rocheuse.

Vu la voirie et l'état de saleté de celle-ci, M Brouillet précise qu'elle sera remise en état quand les travaux seront achevés et que le temps le permettra.

---

<sup>1</sup> DECI : Défense Extérieur Contre les Incendies

<sup>2</sup> DETR : Dotation des Equipements des Territoires Ruraux

<sup>3</sup> FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

a) Monsieur le Maire explique qu'il paraît utile de prévoir un dallage extérieur plus grand, ainsi que des blocs de stockage pour les matériaux.

Le devis pour ces réalisations est de 15 373.97 € TTC

Pour valider les travaux, il est nécessaire de prendre un avenant à l'offre de base

b) Monsieur le Maire indique que le montant du marché a augmenté par rapport à l'estimatif initial. Le marché initial était de 80 000 € HT pour des horaires de 7 200 € HT soit 9 % du montant.

Il est nécessaire de régulariser les honoraires de l'architecte. La régularisation passe par un avenant dont M le Maire donne lecture. Le montant du marché est au final de 202 391.35 € HT soit des frais d'honoraires qui s'élevaient à 9% de ce montant : 18 215.22 € HT

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

a) **Approuve les travaux présentés**

**Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 au vu du devis AN201104 du 26.11.2020**

**Les crédits seront prévus au BP 2020**

b) **Approuve la régularisation des honoraires de l'architecte**

**Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 – montant des honoraires : 18 251.22 € HT (soit 21 858.27 € TTC), qui correspond à 9 % du montants des travaux HT.**

### **3. Tarif 2021 de la cantine scolaire d'Archingey**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels

Il propose de maintenir la tarification suivante, à compter du 1er janvier 2021 :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter le 1er janvier 2021, les tarifs comme suit :**

- **ENFANT : 2 € par repas**
- **ADULTE : 4 € par repas (Enseignant, AVS, ou toute autre personne)**
- **PERSONNEL COMMUNAL : 2.45 € par repas**

### **4. Questions diverses**

- Lettre au Père Noël : M le Maire indique qu'il y a eu des retours positifs concernant l'animation lettre au Père Noël. 10 courriers reçus. Une lettre manuscrite sera envoyée à chacun
- Visite sénatoriale : M le Maire rappelle que le 22 décembre 16h20 nos 2 sénateurs viendront en mairie.
- Plainte terrain de paintball : M le Maire informe le conseil municipal que le 18 décembre, une plainte officielle sera déposée à la demande de la gendarmerie concernant la construction sans autorisation d'un terrain de paintball dans les bois d'Archingey. M le Maire explique qu'il n'est pas possible d'accepter cette installation par souci d'exemplarité. Il précise qu'un courrier en LAR a été envoyé au propriétaire. Les services de l'urbanisme se sont déplacés pour rédiger un constat qui a été transmis au Procureur de la République.
- Distribution des bulletins : 350 bulletins ont été imprimés. Il est demandé à chacun de faire un retour précis sur sa zone de distribution et du nombre de bulletins nécessaire. Chaque conseiller est remercié pour son action et un clin d'œil supplémentaire à Mme Delacroix pour la mise en page du bulletin.
- Cantine chocolat : la veille des vacances, chaque enfant scolarisé aura un ballotin de chocolat. Cadeau de la municipalité
- Piste cyclable : M le Maire et M Brouillet expliquent avoir rencontré M Roy Pascal, agent de la CDC des Vals de Saintonge en charge d'un projet de 35 km de pistes cyclables qui passerait par St Savinien, Archingey, les Nouillers ; Cela permettrait de relier les pistes de la Flow Vélo et celle des

rives de boutonne. La mise en place de ces bornes serait subventionnée à hauteur de 80% pour les 3 communes. Un tracé exact définira la boucle. A suivre

- Vœux 2021 : Mme Delacroix propose de faire une vidéo pour les vœux 2021 présentés en 2022 ; elle retracerait l'année 2021 par le biais d'interviews de la population (élèves, retraités, actifs, monde associatif, agriculteurs...) La vidéo est présentée comme un devoir de mémoire, une vidéo qu'on pourra visionner dans 50 ans. Mme Delacroix explique qu'un travail pourrait être fait pour retrouver les familles des personnes inscrites sur le monument aux morts d'Archingeay et ainsi leur rendre honneur et montrer aux plus jeunes arcantois qu'autrefois des arcantois se sont battus pour notre liberté
  - Site internet : Le site internet est à jour et lié à l'application Intramuros. M le Maire rappelle que si les conseillers ont des remarques, il ne faut pas hésiter à le faire savoir pour améliorer le site. La prochaine commission aura lieu le 19.01.2021 à 20h30. La gestion d'intramuros sera gérée par la commission site internet. M le Maire indique que SOLURIS fait une remise à la collectivité concernant les frais du site, au lieu de 700 € sur 3 ans, la commune paiera seulement 200 € sur 3 ans. Cette ristourne a été obtenue en compensation de la formation interne donnée par M. Denis .

**Séance levée à 22H30**

Rémi LAMARE, Maire